

Référence :	NS-00060
Date d'application :	20/03/2024
Annule et remplace la note NS-00039	
Notes de service \ Direction générale	

## Note de service

### Evolution des mesures liées aux épidémies hivernales

Compte tenu de l'état des indicateurs nationaux et à la suite de la recommandation formulée par le Comité de lutte contre les infections nosocomiales, il a été décidé de lever l'obligation du port du masque au sein de l'établissement.

Il vous est toutefois demandé de continuer à respecter les gestes barrières, et en particulier de faire porter un masque à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnel de santé, intervenant extérieur, aidant...) présentant des signes infectieux (température) et/ou respiratoires ou ORL (toux, pharyngites, rhinites...).



Ces recommandations seront susceptibles d'évoluer au regard des indicateurs nationaux concernant le VRS, la Covid-19 et la grippe.

**Les mesures ci-dessus s'appliquent sur l'ensemble des sites de l'établissement à compter de la publication de la présente note.**

Affaire suivie par :	Approbateur :
Laura SCHMIT Secrétaire général 03 89 12 51 73	Le directeur des Hôpitaux Civils de Colmar Jean-Michel SCHERRER